

Date de la convocation : 20 FEVRIER 2020

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT-SIX FEVRIER DEUX MIL VINGT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 15

Mmes et MM. Jackie PASSET, Tony GUERY, Vincent FOURNERET, Cathia BAILLIF, Yves JEULAND, Gérard BARTHELEMY, Paul-Marie CACHEUX, Roger DELSOL, Bernadette ROEGIERS, Pascale YVIN, David JACQUET, Isabelle PLANTE, Karine LEROY, Michel LEBRETON, Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES : 3

Mmes et M. Jocelyne VIET (pouvoir à Bernadette ROEGIERS), Pascal ORGEREAU, Emmanuelle LEGRAS

Secrétaire de Séance : Mr Paul-Marie CACHEUX

* *
*

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1) (02/2020-06) – Plan de gestion différenciée

La gestion différenciée est une nouvelle approche s'imposant aux collectivités locales dans le contexte de l'abandon de l'usage des phytosanitaires, notamment pour désherber, afin de répondre aux enjeux de préservation de l'environnement, en particulier avec la qualité de l'eau.

Elle consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace, en fonction de ses caractéristiques (fréquentation, localisation) et de ses usages.

L'objectif est à l'échelle d'une commune, de mieux respecter l'environnement, de diversifier les écosystèmes et d'adapter le temps de travail des équipes techniques sans dérive financière des charges salariales.

C'est une évolution de vision de la notion de « bon entretien des espaces » qui doit s'inscrire dans les nouvelles habitudes et être partagée avec la population.

Le bureau d'étude FRAXINUS SP a été missionné pour élaborer le plan de gestion proposé pour le territoire de la commune.

Vu la présentation synthétique du plan de gestion différenciée réalisée par la société FRAXINUS,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Valide le principe de gestion différenciée applicable aux espaces verts communaux à compter de 2020 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Vincent FOURNERET 2^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2) (02/2020-07) – Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour),

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé du budget commune, pour l'exercice 2019, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ⇒ Autorise le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3) (02/2020-08) – Compte administratif 2019

Considérant que Monsieur Jackie PASSET, Maire de La Ménitry, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Tony GUERY 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif 2019 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Tony GUERY 1^{er} adjoint,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jackie PASSET, Maire, et à l'unanimité (15 voix pour) ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal ;

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer tel que présenté ci-dessous ;

Budget commune	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats reportés		362 782,67	229 109,88		229 109,88	362 782,67
opérations de l'exercice	1 858 219,97	2 275 578,08	679 213,44	495 553,38	2 537 433,41	2 771 131,46
TOTAUX	1 858 219,97	2 638 360,75	908 323,32	495 553,38	2 766 543,29	3 133 914,13
résultats de clôture		780 140,78	412 769,94		412 769,94	780 140,78
restes à réaliser			301 120,84	98 000,00	301 120,84	98 000,00
TOTAUX CUMULES		780 140,78	713 890,78	98 000,00	713 890,78	878 140,78
RESULTATS DEFINITIFS		780 140,78	615 890,78			164 250,00

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Autorise le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4) (02/2020/09) – Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour),

Après avoir pris connaissance de la comptabilité de l'exercice 2019,

Constatant les résultats suivants du budget principal communal :

1- Section d'investissement

Déficit de l'exercice 2019	183 660.06 €
Déficit de l'exercice antérieur	229 109.88 €
Déficit cumulé	412 769.94 €
Etat des restes à réaliser :	
Dépenses	301 120.84 €
Recettes	98 000.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT de l'exercice	615 890.78 €

2- Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2019	417 358.11 €
Excédent de l'exercice antérieur	362 782.67 €
Excédent cumulé de fonctionnement	780 140.78 €

⇒ Approuve les résultats tels que présentés ci-dessus ;

⇒ Affecte l'excédent de fonctionnement de **780 140,78 euros** de la façon suivante :

- 615 890,78 euros pour couvrir les besoins de la section d'investissement ;
- 164 250,00 euros reportés sur la section de fonctionnement 2020.

⇒ Autorise le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) (02/2020-10) – Vote du budget primitif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°02/2020-08 du 26/02/2020 approuvant le compte administratif 2019 ;

Vu la délibération n°02/2020-09 du 26/02/2020 approuvant l'affectation des résultats ;

Considérant le rapport de Yves JEULAND, adjoint aux finances,

Considérant que ce budget est proposé à taux constants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ Décide à l'unanimité (16 voix pour) de voter le budget de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ⇒ Adopte à la majorité absolue (14 voix pour et 2 abstentions de Roger DELSOL et Vincent FOURNERET relatives à la section d'investissement) la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget 2020, telles que présentées dans les tableaux annexés ci-après ;

Section de fonctionnement

Chap/Art	Dépenses	Crédits 2020
011	Charges à caractère général dont :	772 042,45 €
60	- Achats et variations de stocks	255 056,45 €
61	- Services extérieurs	358 206,00 €
62	- Autres services extérieurs	130 530,00 €
63	- Impôts taxes et versements assimilés	28 250,00 €
012	Charges de personnel	1 011 750,00 €
014	Dégrèvement taxes foncières	1 500,00 €
65	Charges de gestion courante	163 715,00 €
66	Charges financières	44 425,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €
	Sous-total	1 994 232,45 €
022	Dépenses imprévues	54 191,33 €
023	Autofinancement	281 340,22 €
042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	5 220,00 €
	Sous-total	340 751,55 €
	Total	2 334 984,00 €

Chap/Art	Recettes	Crédits 2020
70	Ventes de produits, prestations de service	162 230,00 €
73	Impôts et taxes	1 368 755,00 €
74	Dotations et participations	496 499,00 €
75	Autres produits de gestion courante	82 450,00 €
013	Atténuation de charges	60 800,00 €
	Sous-total	2 170 734,00 €
002	Report résultat N-1	164 250,00 €
	Total	2 334 984,00 €

Section d'investissement

Chap/Art	Dépenses	Reprise année N-1	Crédits 2020	Total
164	Remboursement capital des emprunts		344 700,00 €	344 700,00 €
165	Dépôts et cautionnements		4 500,00 €	4 500,00 €
204	Travaux Eclairage Public	9 338,34 €	330,00 €	9 668,34 €
20	Immobilisations incorporelles	12 611,00 €	46 450,00 €	59 061,00 €
211	Achat de terrains	19 562,91 €	5 000,00 €	24 562,91 €
2128	Aménagement de terrains		44 400,00 €	44 400,00 €
213	Bâtiments divers	43 714,34 €	474 810,00 €	518 524,34 €
213	Centre technique	209 786,88 €	200 000,00 €	409 786,88 €
215	Voirie	2 200,00 €	51 500,00 €	53 700,00 €
215	Effacement de réseaux		128 500,00 €	128 500,00 €
215	Signalétique		9 500,00 €	9 500,00 €
21571	Matériel roulant		30 000,00 €	30 000,00 €
215	Matériel et outillage techniques divers		14 815,00 €	14 815,00 €
218	Autres immobilisations corporelles	3 907,37 €	24 400,00 €	28 307,37 €
	Sous-total	301 120,84 €	1 378 905,00 €	1 680 025,84 €
01	Résultat investissement reporté N-1	412 769,94 €		412 769,94 €
020	Dépenses imprévues		7 075,22 €	7 075,22 €
	Sous-total	412 769,94 €	7 075,22 €	419 845,16 €
	Total	713 890,78 €	1 385 980,22 €	2 099 871,00 €

Chap/Art	Recettes	Reprise année N-1	Crédits 2020	Total
10222	Fonds de compensation TVA		62 000,00 €	62 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		2 000,00 €	2 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 500,00 €	4 500,00 €
021	Prélèvement sur fonctionnement		281 340,22 €	281 340,22 €
1321	Subventions Etat	80 000,00 €	170 000,00 €	250 000,00 €
1322	Subvention Région	18 000,00 €	186 920,00 €	204 920,00 €
1641	Emprunt		674 000,00 €	674 000,00 €
	Sous-total	98 000,00 €	1 380 760,22 €	1 478 760,22 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	615 890,78 €		615 890,78 €
040	Opération d'ordre	0,00 €	5 220,00 €	5 220,00 €
	Sous-total	615 890,78 €	5 220,00 €	621 110,78 €
	Total	713 890,78 €	1 385 980,22 €	2 099 871,00 €

⇒ Autorise le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6) (02/2020-11) – Demande de remboursement anticipé de deux prêts GAIA à la caisse des dépôts et consignations

Vu la proposition et les conditions de remboursement anticipé de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Décide de demander le remboursement anticipé du prêt de 91 000 € au 01/04/2020 et accepte les conditions telles que prévues dans le contrat :
 - capital restant dû : 91 000 €
 - indemnités forfaitaires de 612,19 €
 - intérêts courus : 924,05 €
 - soit un montant global de 92 536,24 €
- ⇒ Décide de demander le remboursement anticipé du prêt de 81 000 € au 01/04/2020 et accepte les conditions telles que prévues dans le contrat :
 - capital restant dû : 80 000 €
 - indemnités forfaitaires de 538,19 €
 - intérêts courus : 359,38 €
 - soit un montant global de 80 897,57 €
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7) (02/2020-12) – Souscription de nouveaux emprunts : Choix de l'organisme bancaire

Vu la proposition de consolider ces emprunts

Considérant que les crédits budgétaires liés à la réalisation de ces emprunts sont prévus au budget principal 2020 (tant en recettes qu'en dépenses),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Décide de contracter un emprunt de 91 000 € auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 7 ans
 - Taux fixe à 0,44 %
 - Echéances constantes trimestrielles
 - Frais de dossier : 182 €
- ⇒ Décide de contracter un emprunt de 80 000 € auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 8 ans
 - Taux fixe à 0,57 %
 - Echéances constantes trimestrielles
 - Frais de dossier : 160 €
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 4^{ème} adjoint, à signer les contrats correspondants avec le Crédit Agricole, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8) (02/2020-13) – Admission en non-valeur

Vu l'état récapitulatif n°3686630815 transmis par le comptable public de Baugé-en-Anjou, soumettant à l'accord de l'assemblée des créances en non-valeur pour un total de 258,96 € (14 créances – 10 débiteurs),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Approuve l'admission de créances en non-valeur à l'article 6541 du budget principal 2020 sur la base de l'état adressé par le receveur municipal résumé ci-dessus ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Tony GUERY 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

9) (02/2020-14) – Avenant au marché dommages aux biens

Vu le projet d'avenant au contrat d'assurance GROUPAMA pour le lot n°1 – Dommages aux biens, lié à l'adjonction de surfaces supplémentaires à assurer :

- Local sanitaire au Port St Maur
- Bâtiment de stockage rue du Manoir
- Conteneurs utilisés pour le stockage provisoire du matériel du service technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Accepte l'avenant ayant pour objet la mise à jour des conditions d'assurances du marché GROUPAMA – dommages aux biens ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Tony GUERY 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

10) (02/2020/15) – Camping du Port St Maur – Création de poste et modalité de fonctionnement pour 2020

Considérant la reprise de la gestion du terrain de camping par la commune en 2019,

Considérant les délais restreints, avant l'ouverture de la saison touristique 2020, pour mettre en œuvre un autre mode de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) :

- ⇒ Décide de fixer la période d'ouverture du camping du 15/05/2020 au 30/09/2020 ;
- ⇒ Décide d'assurer en régie directe la gestion du camping pour la saison touristique 2020 ;
- ⇒ Maintient les tarifs et le règlement votés par délibération du 22/05/2019 ;
- ⇒ Décide de créer un poste d'adjoint technique pour la période du 11/05/2020 au 30/09/2020 à temps complet, catégorie C2 – 3^{ème} échelon ;
- ⇒ Décide d'appliquer une indemnité d'astreinte d'exploitation selon l'arrêté du 14 avril 2015 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Tony GUERY 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

Jackie PASSET

